

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 14 juin 2016**

**OBJET :**  
**Adhésion à la convention de participation**  
**« Santé » du CDG54**

**Rapporteur : Mme CADET**  
**Délibération n°6**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le décret n°2011-1474 paru le 8 novembre 2011 donne la possibilité aux employeurs publics de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents (fonctionnaires, non titulaires et de droit privé).

Les articles 25 et 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 donnent compétence aux Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé l'engagement d'une procédure pour le risque « SANTE ». Cette nouvelle procédure groupée vise à :

- permettre l'adhésion des agents à un contrat-groupe destiné à rembourser les frais de Santé en complément du régime obligatoire de Sécurité Sociale (plus couramment appelé « Mutuelle Santé ») ;
- offrir aux collectivités adhérentes un schéma de participation financière performant et sécurisé, au bénéfice de leurs agents territoriaux.

Le groupement des collectivités à l'échelon départemental permet d'optimiser les coûts d'adhésion des agents en leur garantissant un contenu contractuel de haut niveau.

Les éléments substantiels de cette convention de participation peuvent être résumés comme suit :

- un panel de 3 formules de souscription permettant aux agents d'être couverts selon leurs choix et/ou contraintes budgétaires
- la prise en compte de toutes les situations familiales : agent seul, en couple, avec ou sans enfants à charge...
- une adhésion libre des agents
- une couverture proposée aux agents retraités de la collectivité selon des conditions avantageuses
- un pilotage annuel réalisé par un « tiers-expert » désigné par le Centre de Gestion afin d'adapter le contrat aux niveaux de consommations relevés chaque année pour répondre au mieux aux besoins des adhérents
- une assistance et un accompagnement de toutes les collectivités par le Centre de Gestion : relations avec les équipes de la mutuelle retenue, accompagnement en cas de difficulté de gestion (adhésions, vie du contrat ...)

En contrepartie de l'adhésion à la convention de participation, le Centre de Gestion impose une participation financière de la collectivité au risque « Santé » de 5 € minimum par mois et par agent, sans pouvoir dépasser le montant total de la cotisation. Toutefois, conformément aux recommandations émises par le Comité Technique placé auprès de ce même Centre de Gestion, il est proposé de fixer la participation de l'employeur à 17 €/mois et par agent, ce qui représente 50 % du montant de la couverture « formule essentielle » pour un agent célibataire âgé entre 30 et 49 ans.

## **PROPOSITIONS**

Sur avis favorable des deux collègues du Comité Technique, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle pour une durée résiduelle de 5 ans à compter du 1er janvier 2017 ;
- de fixer à 17 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

## **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 21 juin 2016.

**Pour extrait,**



**Le Président,**

**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MARDI 14 JUIN 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	10
Nombre de votants	10

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Véronique SAGET, Jacqueline BELLIER, Rosette GIRSCH, Janine MARCHAL et Marie-France METZELARD.

MM. Guy FRANIATTE et Claude CHASSARD.

**EXCUSEE :**

Mme Stéphanie GEORG.

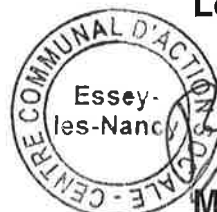
**ABSENTS :**

Mmes Patricia LANZI et Marie-France LACOUR.

MM. Louis CAUSERO, Matthieu RIFF, Jean-Pierre BRANDELY et Patrick CAILMAIL.

**Pour extrait,**

**Le Président,**



**Michel BREUILLE**